

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 806

23 avril 2011

SOMMAIRE

AM Global Holding	38643	PPF Shopping Finance S.à r.l.	38672
ATG Holdings S.A.	38658	Quairos S.A.	38654
ATG Holdings S.A. SPF	38658	RBS Global Banking (Luxembourg) S.A.	38665
Balthazar Participations S.A.	38688	Redwing Holdings S.A.	38654
Excelsior S.à.r.l.	38645	R-Holdings 4 S.à r.l.	38682
HDW S.A. SPF	38642	Shield Finance Co S.à r.l.	38655
LSF4 Mega Investments II S.à.r.l.	38668	S.I.I. Holding	38654
MALIFO S.A., société de gestion de patri- moine familial (SPF)	38681	Sotradim s.à r.l.	38658
Mangon Investments S.A.	38681	Stratefi S.A.	38664
Mauritius (Luxemburg) Investments S.à. r.l.	38655	Summerside Investments S.à r.l.	38664
Mazel S.A.	38681	Swip Islamic Sicav	38664
Melior SICAV	38681	Synergy Investments S.à r.l.	38657
MidOcean Holdco (Bezier) S.à r.l.	38688	Transmotors Company AG	38664
NRF Luxembourg Holding S.à r.l.	38643	Tyson International Holding S.C.A.	38664
NRF Luxembourg KC S.à r.l.	38643	Vaniciano S.à r.l.	38665
NRF Luxembourg KC S.à r.l.	38644	Vectea S.A.	38665
Perus 2 S.à r.l.	38644	Vega Holding S.A.	38688
Pharus Sicav	38644	Vitor S.à r.l.	38668
Phlox S.A.	38644	WILLI S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	38671
Pic-Vert S.A.	38653	Xandra International S.à. r.l.	38655
Place Wallis S.à r.l.	38654	Xento	38672

HDW S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.715.

L'an deux mille dix,

Le trente et un décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HDW SPF S.A.» avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 777 du 14 avril 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 151.715.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent dix-neuf mille euros (EUR 319.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,00) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,00) par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèce.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence trois cent dix-neuf mille euros (EUR 319.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,00) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,00) par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) actions nouvelles de valeur nominale de cent euros (EUR 100,00), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Toutes les nouvelles actions ont été souscrites par l'actionnaire unique et ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent dix-neuf mille euros (EUR 319.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,00), divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.»

Déclaration

Les représentants des actionnaires, agissant en lieu et place et aux noms des actionnaires souscripteurs à l'augmentation de capital, déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que leurs mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant

une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de six mille euros (EUR 6.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, J. Bernardi, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1299. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur p.d. (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012931/73.

(110015351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

AM Global Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011037369/9.

(110041719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

NRF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.905.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011038180/12.

(110041411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

NRF Luxembourg KC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.913.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011038181/12.

(110041414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

NRF Luxembourg KC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.913.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011038182/12.

(110041415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.422.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011038183/10.

(110041446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Pharus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.212.

Les comptes au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011038184/12.

(110041679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Phlox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 78.160.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 4 mars 2011

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2012.

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de H.R.T. REVISION S.A., commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, à la fonction de commissaire aux comptes et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2012:

- La société EUROTIME S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour PHLOX S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENES

Administrateur Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011038185/23.

(110041305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Excelsior S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.572.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-six day of January.

Before us Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a limited liability company submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 127.711;

Hereby represented by Mrs Carmen Vélaz Moliner, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 24th January 2011.

2. CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 25th January 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated) (the "Group Companies") and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Excelsior S.à.r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.**6.1 - Subscribed Share Capital**

The Company's corporate capital is fixed at EUR 40,000 (forty thousand Euros) represented by 4,000,000 (four million) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (1 Euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.**7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, which may decide to appoint one or several class A director(s) and one or several class B director(s).

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 -Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of two directors but, for so long as A directors and B directors have been appointed, only by the joint signature of at least two directors, of which one A director, and one B director, of the Company, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The meetings of the board of directors (conseil de gérance) are convened by the chairman or by any director (gérant). A written notice shall be sent to all directors at least three (3) business days prior to the date of the meeting of the board of directors, unless a shorter notice period has been agreed by all the directors. In case all the directors are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

7.4.3 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.4 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.5 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.6 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.7 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.8 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.9 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of May, at 11.00 am.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 – Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed	2,000,000	EUR 20,000	50.0%
CVC European Equity V Limited, prenamed	2,000,000	EUR 20,000	50.0%
TOTAL	4,000,000	EUR 40,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 40,000 (forty thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1300.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:

Class A directors:

- a. Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- b. CEP III Participations S.à r.l. SICAR, having its registered office in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered under the Luxembourg Register under number B 127 711 and

Class B directors:

- a. Mrs Emanuela Brero, private employee, born on the 25 May 1970 in Bra (Italy) having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- b. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, private employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg,

2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour de janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a société a responsabilité limitée soumise au régime de la SICAR ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.711;

Ci -après représenté par Mme Carmen Vélaz Moliner, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2011.

2. CVC European Equity V Limited, a société a responsabilité limitée ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG, Channel Islands et inscrite auprès du registre de Jersey sous le numéro 99031

Ci -après représenté par Mme Caroline Ronfort employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 janvier 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci -avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut accorder des prêts ou avances par tous moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées) (le «Sociétés du Groupe») et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissements, gages ou autres_ au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Excelsior S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg -Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand -Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 -Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 40,000 EUR (quarante mille Euros) représenté par 4,000,000 (quatre million) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 (1 centime d'Euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 -Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 -Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 -Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 -Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 -Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe du deux gérants, mais dans la mesure où des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, seulement par la signature conjointe d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B de la société, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance,

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants.

Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent renoncer aux conditions et formalités de convocation.

7.4.3 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.4 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.6 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.7 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.8 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.9 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier mercredi du mois de mai, à 11.00 am.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand -Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
CEP III Participations S.à r.l. SICAR, préqualifié	2.000.000	EUR 20.000	50%
CVC European Equity V Limited, préqualifié	2.000.000	EUR 20.000	50%
TOTAL	4.000.000	EUR 40.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 40.000 EUR (quarante mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300.

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée

Gérants de catégorie A:

a. Mr Christopher Finn, Managing Director, née le 6 juillet 1957, à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

b. CEP III Participations S.à r.l. SICAR, avec adresse au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistré au registre de Commerce de Luxembourg avec le numéro B 127 711 et

Gérants de catégorie B:

c. Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

d. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg,

2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L2163 Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Vélaz Moliner, C. Ronfort et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4652. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011017581/467.

(110020781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Pic-Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.133.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011038186/10.

(110041791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Place Wallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 143.641.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2011.

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l.

57, avenue de la Gare

B.P. 874 - L-2018 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011038187/15.

(110041907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Quairos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.981.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011038188/10.

(110041795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Redwing Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.808.

Les comptes Annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Redwing Holdings S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011038189/14.

(110041529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

S.I.I. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.918.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 417/11 rendu en date du 10 mars 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société S.I.I. HOLDING S.A., R.C.S. N° 57.918, ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, pour absence d'actif et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2011038190/16.

(110041876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Shield Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.273.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 7 mars 2011 que:

- Monsieur Andrew Guille a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat;
- Monsieur Alston Zecha, né le 30 septembre 1978, à Hong Kong (Hong Kong), ayant son adresse professionnelle au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, a été nommé gérant de classe B en remplacement de Monsieur Andrew Guille avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011038191/17.

(110041584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

**Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Xandra International S.à r.l.).**

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.815.

Am zwanzigsten Tag des Monats Januar im Jahre zweitausendelf,
sind vor dem unterzeichnenden Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

1. die Capvis General Partner III Ltd., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in der 28 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3TI, UK,

hier vertreten durch Frau Laure Mersch, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in der 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 23. Dezember 2010 erteilt wurde,

2. die Partners Group Private Equity (Master Fund), LLC., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des US-Bundesstaates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 2711 Centerville Rd., Suite 400, 19808 Wilmington, USA,

hier vertreten durch Frau Laure Mersch, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in der 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 12. Januar 2011 erteilt wurde, und

3. die Partners Group Access 191, L.P., eine Kommanditgesellschaft nach dem Recht von Schottland, mit Gesellschaftssitz in 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Schottland,

hier vertreten durch Frau Laure Mersch, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in der 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 12. Januar 2011 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l. (vormals Xandra International S.à r.l.), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in der 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 151.815 (die Gesellschaft),

Besagte Vollmachten, welche von der erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese Dokumente später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die oben genannten Parteien (die Gesellschafter), hier vertreten wie bereits oben dargestellt, haben den Notar gebeten, folgendes festzuhalten:

I. Die Gesellschafter vertreten das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechshundfünfzigtausendfünfhundert Euro (EUR 56.500), bestehend aus sechshundfünfzigtausendvierhundertsechzig (56.460) A Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) und vierzig (40) B Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1); die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

III. Die Gesellschafter betrachten sich als ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert, so dass sich die Versammlung wirksam über die nachfolgende Tagesordnung beraten kann.

IV. Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

V. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft vom derzeitigen Betrag in Höhe von sechshunderttausendfünfhundert Euro (EUR 56.500), um einen Betrag in Höhe von dreiundvierzigtausendfünfhundert Euro (EUR 43.500), auf einen Betrag in Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000), durch die Schaffung und Ausgabe von dreiundvierzigtausendfünfhundert (43.500) neuen A Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1);

1. Zeichnung und Zahlung der neu auszugebenden A Gesellschaftsanteile in Form einer Sacheinlage durch Herrn Koch;
2. Einzahlung des Mehrbetrags zwischen Sacheinlage und Nennwert der neu ausgegebenen A Gesellschaftsanteile in die Kapitalrücklage der Gesellschaft;
3. die daraus resultierende Abänderung von Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung; und
4. verschiedenes.

VI. Nachdem dieser Sachverhalt dargestellt und von den Gesellschaftern als zutreffend bestätigt wurde, fassten die ordnungsgemäß vertretenen Gesellschafter, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Stammkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von dreiundvierzigtausendfünfhundert Euro (EUR 43.500) zu erhöhen, um es von gegenwärtig sechshunderttausendfünfhundert Euro (EUR 56.500), bestehend aus sechshundertvierundsechzig (56.460) A Gesellschaftsanteilen und vierzig (40) B Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), auf einen Betrag in Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000) zu erhöhen, indem dreiundvierzigtausendfünfhundert (43.500) neue A Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), welche mit den gleichen Rechten wie die bereits existierenden A Gesellschaftsanteile ausgestattet sind, geschaffen und ausgegeben wird.

Zeichnung und Zahlung

Daraufhin erklären die Gesellschafter, dass Herr Koch, hier vertreten durch Frau Laure Mersch, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in der 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 27. Dezember 2010 erteilt wurde, die neuen dreiundvierzigtausendfünfhundert (43.500) A Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), welche mit den gleichen Rechten wie die bereits existierenden Gesellschaftsanteile ausgestattet sind, zeichnet und erklären, dass Herr Koch diese vollständig eingezahlt hat, durch eine Sacheinlage bestehend aus:

- einem (1) Gesellschaftsanteil mit einem Nennwert von neunzehntausendzweihundertachtundvierzig Euro (EUR 19.248) welche Herr Koch am Gesellschaftskapital der Mauritius (Deutschland) Holding GmbH (vormals Zweihundertste Verwaltungsgesellschaft Dammtor mbH), eine deutsche Gesellschaft mit einem Stammkapital von vierundvierzigtausendzweihundertachtundvierzig Euro (EUR 44.248) mit Gesellschaftssitz in der Warburgstraße 50, D-20354 Hamburg und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 100963, hält. Der eingebrachte Anteil hat einen nominalen Gesamtwert von mindestens acht Millionen einhundertsechshundertfünzigtausend Euro (EUR 8.156.250).

Der oben genannte und demnach eingebrachte Anteil (der Anteil) stellt eine Sacheinlage mit einem Gesamtwert von mindestens acht Millionen einhundertsechshundertfünzigtausend Euro (8.156.250) dar.

Der Mehrbetrag zwischen der Sacheinlage und dem Nennwert der neu ausgegebenen A Gesellschaftsanteile in Höhe von (acht Millionen einhundertzwölftausendsiebenhundertfünzig Euro (EUR 8.112.750) wird der Kapitalrücklage der Gesellschaft gutgeschrieben.

Es geht aus einer am 27. Dezember 2010 von Herrn Koch verfassten Erklärung hervor, dass am betreffenden Datum dieser Erklärung:

- Herr Koch der Eigentümer des Anteils ist;
- der Anteil vollständig eingezahlt ist;
- der Anteil frei übertragbar und/oder marktfähig und/oder veräußerlich ist;
- Herr Koch der einzige berechtigte Eigentümer des Anteils ist und die Verfügungsgewalt über den Anteil besitzt;
- weder ein Vorkaufsrecht, noch ein anderes Recht aus dem eine Person oder Körperschaft eine Forderung auf Übertragung des Anteils an es/ihn/sie hätte, besteht;
- der Anteil nicht mit einem Pfand-oder Nutznießungsrecht belastet ist, es keine Berechtigung um dem Anteil ein Pfand-oder Nutznießungsrecht aufzuerlegen gibt und der Anteil nicht Gegenstand eines Zurückbehaltungsrechts ist;
- alle in Deutschland und im Großherzogtum Luxemburg geforderten Formalitäten im Zusammenhang mit der Erfüllung der Übertragung des Anteils an die Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l. (vormals Xandra International S.à r.l.) ordnungsgemäß erfüllt wurden oder werden; und
- der Gesamtwert des Anteils mindestens acht Millionen einhundertsechshundertfünzigtausend Euro (EUR 8.156.250) Euro beträgt, basierend auf generell anerkannten Buchhaltungsprinzipien.

Besagte Erklärung sowie das am 6. Januar 2011 von den Vertretern der Mauritius (Deutschland) Holding GmbH (vormals Zweihundertste Verwaltungsgesellschaft Dammtor mbH) verfasste Zertifikat welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurden, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

38657

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter teilen mit, dass als Konsequenz des obigen Beschlusses, Art. 5.1 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

„ **Art. 5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000), bestehend aus neunundneunzigtausendneunhundertsechzig (99.960) A Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) und vierzig (40) B Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1); die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.“

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr € 5.000,- betragen.

Erklärung

Dem Vorgenannten entsprechend, wurde die vorliegende Urkunde in Esch/Alzette am zu Beginn dieses Dokumentes genannten Tag erstellt.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Person vorgelesen wurde, wurde sie von dieser gemeinsam mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: L.Mersch, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 janvier 2011. Relation: EAC/2011/957. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012979/118.

(110013987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Synergy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.690.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 5 mai 2008 référence L080073962.04, l'adresse de l'associé Monsieur Edward Rooney a erronément été mentionnée comme étant au 328, Malahide, Marina Malahide, Co Dublin, Irlande ainsi que l'adresse de l'associé Monsieur Terence Mc Gowan a erronément été mentionnée comme étant au 10, Avonmore, Dublin 22, Irlande.

Le texte de la réquisition aurait du lire:

«M. Edward Rooney, gérant de société, avec adresse au 331 Malahide Marina, Malahide, County Dublin, Dublin, Irlande»

Et

«M. Terence Mc Gowan, gérant de société, avec adresse au 10, Avonmore, off Leopardstown Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011038192/23.

(110041553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Sotradim s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.016.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 418/11 rendu en date du 10 mars 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société SO-TRADIM S.à r.l., R.C.S. N° 83.016, ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, pour absence d'actif et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2011038193/16.

(110041875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

**ATG Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. ATG Holdings S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.007.

—
In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "ATG HOLDINGS S.A.", established and having its registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 17007, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Pétange, on the 31st of August 1979, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 274 of the 26 of November 1979 and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 8th of July 2009, published in the Memorial C number 1612 of the 21st of August 2009.

The meeting is presided by Mrs. Geneviève BLAUEN-ARENDT, companies' director, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The Chairman appoints as secretary Ms. Audrey LEJAIL, senior corporate administrator, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Stéphanie BIRCK, corporate manager, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the status of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but the status of a Private Wealth Management Company ("société de gestion de patrimoine familial") ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007.

2. Subsequent amendment of Article 1.- Sections 1.01. and 1.04. of the by-laws of the Company relating to the purpose of the Company which henceforth will read as follows:

« Art. 1. Formation of the company.

Section 1.01. Formation. The Private Wealth Management Company ("SPF") under the form of a public limited liability company («société anonyme») exists under the name of published in the ATG HOLDINGS S.A. SPF (hereinafter referred to as the "Company").»

«Section 1.04. Purposes.

The purposes for which the Company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The Company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The Company is not allowed to exercise any commercial activity.

The Company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the Company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF").»

3. Amendment of Section 1.05. as follows:

«Section 1.05. Share Capital.

The share capital of the Company is fixed at forty thousand United States of America Dollars (USD 40,000.-) represented by one thousand (1.000) shares (the "Class A shares") of a par value of forty United States of America Dollars (USD 40.-) each.

One hundred (100) «parts bénéficiaires» (the «Class B Shares») have been issued and allocated to GARGOUR HOLDINGS S.A., a société anonyme with registered office in Luxembourg.»

4. Amendment of paragraph (a) of Section 2.02. as follows:

«Section 2.02. General Meetings.

(a) The annual general meeting shall be held, upon 30 days prior written notice given to the shareholders, in Luxembourg at the place specified in the notice convening the meeting on the second Monday of June in each year at five o'clock (5.00) p.m. (Luxembourg time) in the afternoon. Should any day on which an annual general meeting is scheduled to be held be a legal holiday in Luxembourg, such annual general meeting will be held on the next day which is not a legal holiday."

5. Amendment of paragraph (b) of Section 2.02. - General Meetings, as follows:

«Section 2.02. -General Meetings.

(b) General meetings, other than the annual general meeting, may be called upon 14 days prior written notice given to the shareholders by the Board of Directors of the Company or by the statutory auditor appointed pursuant to Section 3.08 hereof. The holders of 10% (ten percent) of the outstanding shares of the Company may require the board of Directors to call any such meeting. Any such meeting shall be held at the place and time specified in the notice. The subject and agenda for such meeting must be specified in the notice.»

6. Amendement of paragraph (a) of Section 4.01. as follows: «Section 4.01. Financial Statements.

(a) Each fiscal year of the Company shall begin on January 1st and end on December 31st of each year. Every year on December 31st, the books, registers and accounts of the Company shall be closed and a balance sheet shall be prepared specifying all of the assets and liabilities of the Company as at such date, with an appendix containing a summary record of all of its commitments and the debts of the directors and auditors to the Company. At that time the Board of Directors shall also cause the preparation of a profit and loss statement for the fiscal year then ended.»

7. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the status of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but have the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007.

The meeting states that no bonds has been issued by the Company and then no agreement of the bondholders is required with the above-mentioned amendment.

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend section 1.01. and 1.04. of article 1 of the articles of association, in order to give them the following wordings:

« **Art. 1. Formation of the company.**

Section 1.01 Formation. The Private Wealth Management Company ("SPF") under the form of a public limited liability company («société anonyme») exists under the name of ATG HOLDINGS S.A. SPF (hereinafter referred to as the "Company").»

«Section 1.04. Purposes.

The purposes for which the Company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The Company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The Company is not allowed to exercise any commercial activity.

The Company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the Company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF").»

Second resolution

The meeting decides to amend Section 1.05., to give it the following wording:

«Section 1.05. Share Capital.

The share capital of the Company is fixed at forty thousand United States of America Dollars (USD 40,000.-) represented by one thousand (1,000) shares (the "Class A shares") of a par value of forty United States of America Dollars (USD 40.-) each.

One hundred (100) «parts bénéficiaires» (the «Class B Shares») have been issued and allocated to GARGOUR HOLDINGS S.A., a société anonyme with registered office in Luxembourg.»

Third resolution

The meeting decides to amend paragraph (a) of Section 2.02. to give it the following wording:

«Section 2.02. General Meetings.

(a) The annual general meeting shall be held, upon 30 days prior written notice given to the shareholders, in Luxembourg at the place specified in the notice convening the meeting on the second Monday of June in each year at five o'clock (5.00) p.m. (Luxembourg time) in the afternoon. Should any day on which an annual general meeting is scheduled to be held be a legal holiday in Luxembourg, such annual general meeting will be held on the next day which is not a legal holiday."

Fourth resolution

The meeting decides to amend paragraph (b) of Section 2.02. to give it the following wording:

«Section 2.02. - General Meetings.

(b) General meetings, other than the annual general meeting, may be called upon 14 days prior written notice given to the shareholders by the Board of Directors of the Company or by the statutory auditor appointed pursuant to Section 3.08 hereof. The holders of 10% (ten percent) of the outstanding shares of the Company may require the board of Directors to call any such meeting. Any such meeting shall be held at the place and time specified in the notice. The subject and agenda for such meeting must be specified in the notice.»

Fifth resolution

The meeting decides to amend paragraph (a) of Section 4.01. to give it the following wording:

«Section 4.01. Financial Statements.

(a) Each fiscal year of the Company shall begin on January 1st and end on December 31st of each year. Every year on December 31st, the books, registers and accounts of the Company shall be closed and a balance sheet shall be prepared specifying all of the assets and liabilities of the Company as at such date, with an appendix containing a summary record of all of its commitments and the debts of the directors and auditors to the Company. At that time the Board of Directors shall also cause the preparation of a profit and loss statement for the fiscal year then ended.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ATG HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 17007, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 31 août 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 274 du 26 novembre 1979 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le soussigné en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1612 du 21 août 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey LEJAIL, senior corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 1 Section 1.01 and 1.04 des statuts de la Société relative à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Formation de la Société.

Section 1.01. Formation.

Il existe une société de gestion de patrimoine familial («SPF») sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de «ATG HOLDINGS S.A. SPF» (ci-après dénommée "la Société").»

«Section 1.04. Objet social

La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Modification de la Section 1.05. -comme suit:

«Section 1.05. Capital Social.

Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (40.000.-USD) représenté par mille (1.000) actions (les actions de classe "A") d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (40.-USD) chacune.

Cent (100) parts bénéficiaires, ("parts de classe B") ont été émises et attribuées à GARGOUR HOLDINGS S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg.»

4. Modification du paragraphe (a) de la Section 2.02. comme suit:

«Section 2.02. Assemblées Générales.

(a) L'assemblée générale annuelle se tiendra trente jours après une convocation écrite aux actionnaires, à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à dix-sept (17.00) heures (heure luxembourgeoise) de l'après-midi. Si le jour auquel l'assemblée générale est prévue est un jour férié légal, à Luxembourg, cette assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

5. Modification du paragraphe (b) de la Section 2.02. - Assemblées générales comme suit:

«Section 2.02. Assemblées Générales.

(b) Des assemblées générales autres que l'assemblée générale annuelle peuvent être convoquées endéans les 14 jours par convocation écrite adressée aux actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par le commissaire nommé en vertu des décisions de la section 3.08 des présentes. Les détenteurs de 10% (dix pourcent) des actions en circulation de la Société peuvent exiger du Conseil d'Administration de convoquer cette assemblée. De telles assemblées se tiendront à l'endroit et à l'heure indiqués dans la convocation. L'objet et l'ordre du jour doivent être spécifiés dans la convocation.»

6. Modification du paragraphe (a) de la Section 4.01. comme suit:

«Section 4.01. Etats financiers.

(a) Chaque exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année. Chaque année au 31 décembre, les livres, registres et comptes de la Société seront clôturés et un bilan sera préparé indiquant tous les avoirs et obligations de la Société à cette date, avec un appendice contenant un rapport sommaire de tous ses engagements et des dettes des administrateurs et commissaires envers la Société. A la même époque le Conseil d'Administration fera également préparer un compte de profits et pertes de l'exercice social clôturé.»

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime fiscal de la Société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 mais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

L'assemblée constate qu'aucun n'emprunt obligataire n'a été émis et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis avec le changement envisagé.

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les sections 1.01. et 1.04. de l'article 1 des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

« **Art. 1^{er}. Formation de la Société.**

Section 1.01. Formation.

Il existe une société de gestion de patrimoine familial («SPF») sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de «ATG HOLDINGS S.A. SPF» (ci-après dénommée "la Société").»

«Section 1.04. Objet social

La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la Section 1.05. comme suit:

«Section 1.05. Capital Social.

Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (40.000.-USD) représenté par mille (1.000) actions (les actions de classe "A") d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (40.-USD) chacune.

Cent (100) parts bénéficiaires, ("parts de classe B") ont été émises et attribuées à GARGOUR HOLDINGS S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe (a) de la Section 2.02. comme suit:

«Section 2.02. Assemblées Générales.

(a) L'assemblée générale annuelle se tiendra trente jours après une convocation écrite aux actionnaires, à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à dix-sept (17.00) heures (heure luxembourgeoise) de l'après-midi. Si le jour auquel l'assemblée générale est prévue est un jour férié légal, à Luxembourg, cette assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe (b) de la Section 2.02. comme suit:

«Section 2.02. Assemblées Générales.

(b) Des assemblées générales autres que l'assemblée générale annuelle peuvent être convoquées endéans les 14 jours par convocation écrite adressée aux actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par le commissaire nommé en vertu des décisions de la section 3.08 des présentes. Les détenteurs de 10% (dix pourcent) des actions en circulation de la Société peuvent exiger du Conseil d'Administration de convoquer cette assemblée. De telles assemblées se tiendront à l'endroit et à l'heure indiqués dans la convocation. L'objet et l'ordre du jour doivent être spécifiés dans la convocation.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe (a) de la Section 4.01. comme suit:

«Section 4.01. Etats financiers

(a) Chaque exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année. Chaque année au 31 décembre, les livres, registres et comptes de la Société seront clôturés et un bilan sera préparé indiquant tous les avoirs et obligations de la Société à cette date, avec un appendice contenant un rapport sommaire de tous ses engagements et des dettes des administrateurs et commissaires envers la Société. A la même époque le Conseil d'Administration fera également préparer un compte de profits et pertes de l'exercice social clôturé.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Audrey LEJAIL, Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2010. Relation GRE/2010/4524. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015541/314.

(110018624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Stratefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.803.

Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011038194/10.

(110041783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Summerside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.822.313,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.610.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/03/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011038195/11.

(110041316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Swip Islamic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.425.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011038196/10.

(110041686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

Les comptes consolidés au 3 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011038199/10.

(110041390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Transmotors Company AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 34, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 69.977.

Rectificatif au dépôt L110033444.04 du 24.02.2011

La mention rectifiée remplace la mention au dépôt L110033444.04 en date du 24.02.2011 des comptes annuels au 31 décembre 2007

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011038202/16.

(110041664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Vaniciano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.281.

Les comptes concernant la période du 4 juin 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2011.

Pour la Société

Monsieur Costas Constantinides

Un Mandataire

Référence de publication: 2011038205/15.

(110041357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Vectea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 97.054.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 31 janvier 2011

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement et décide de diminuer le nombre de poste d'administrateur de quatre à trois.

Pour VECTEA S.A.

Signature

Référence de publication: 2011038206/15.

(110041304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

RBS Global Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.923.

In the year two thousand ten, on the twenty-first of December,
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of RBS Global Banking (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F.Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.923, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1862 of 25 September 2009 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 425 of 26 February 2010

The meeting is opened at 3.00 p.m. with Mr Blaise Garban, Head of Legal, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F.Kennedy, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Joseph Karel Geraets, Head of Finance, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F.Kennedy.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighteen million euro (EUR 18,000,000) so as to raise it from its current amount of forty million euro (EUR 40,000,000), represented by four hundred thousand (400,000) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to fifty-eight million euro (EUR 58,000,000), through the issue of one hundred eighty thousand (180,000) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

2. Subscription and payment.

3. Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

II.- That the sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen million euro (EUR 18,000,000) so as to raise it from its current amount of forty million euro (EUR 40,000,000), represented by four hundred thousand (400,000) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to fifty-eight million euro (EUR 58,000,000), through the issue of one hundred eighty thousand (180,000) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Subscription and Payment

The sole shareholder The Royal Bank of Scotland N.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Gustav Mahlerlaan, 10, 1082 PP Amsterdam, The Netherlands, registered with the Amsterdam Registry of Companies, under the number 33002587,

here represented by Mr Joseph Karel Geraets and Mr Blaise Garban, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Amsterdam, The Netherlands, on 8 December 2010, which will remain attached hereto,

declares to subscribe all the one hundred eighty thousand (180,000) new shares and to fully pay them up in cash for a total amount of eighteen million euro (EUR 18,000,000) entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of eighteen million euro (EUR 18,000,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which will henceforth read as follows:

"The subscribed share capital is set at fifty-eight million euro (EUR 58,000,000) consisting of five hundred eighty thousand (580,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand euro (EUR 6,000).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the said appearers signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RBS Global Banking (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F.Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.923, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1862 du 25 septembre (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 26 février 2010.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Blaise Garban, Head of Legal, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F.Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph Karel Geraets, Head of Finance, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F.Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000) pour le porter de son montant actuel de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000) représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à cinquante-huit millions d'euros (EUR 58.000.000) par l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000) pour le porter de son montant actuel de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000) représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à cinquante-huit millions d'euros (EUR 58.000.000) par l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Souscription et Libération

L'actionnaire unique The Royal Bank of Scotland N.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Gustav Mahlerlaan, 10, 1082 PP Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33002587,

représentée par Messieurs Joseph Karel Geraets et Blaise Garban, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, Pays-Bas, le 8 décembre 2010, qui restera attachée aux présent acte,

déclare souscrire toutes les cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

La somme de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à cinquante-huit millions d'euros (EUR 58.000.000) représenté par cinq cent quatre-vingt mille (580.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ six mille euros (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GARBAN, F. STOLZ-PAGE, J. K. GERAETS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58272. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011016922/153.

(110018564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Vitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 54.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011038207/10.

(110041642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

LSF4 Mega Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 967.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.868.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Laure Jacquet, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 21 January 2011,

AND

2) KAC Holdings Limited, an exempt company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, represented by Mr Dennis E. Howarth,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Princeton on 21 January 2011,

(the Shareholders)

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF4 Mega Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître AndréJean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1058 of 5 June 2007, and that has been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 24 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1793 of 16 September 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.868.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR793,250 (seven hundred ninety-three thousand two hundred and fifty euro) by an amount of EUR174,250 (one hundred seventy-four thousand two hundred and fifty euro) to an amount of EUR967,500 (nine hundred sixty-seven thousand five hundred euro) by the issuance of 1,394 (one thousand three hundred ninety-four) new ordinary shares with a par value of EUR125 each, and to pay a share premium of EUR9.81 (nine euro and eighty-one cent);

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR793,250 (seven hundred ninety-three thousand two hundred and fifty euro) represented by 6,345 (six thousand three hundred forty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR174,250 (one hundred seventy-four thousand two hundred and fifty euro) to an amount of EUR967,500 (nine hundred sixty-seven thousand five hundred euro), represented by 7,739 (seven thousand seven hundred thirty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 1,394 (one thousand three hundred ninety-four) new ordinary shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR9.81 (nine euro and eighty-one cent).

KAC Holdings Limited expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

The 1,394 (one thousand three hundred ninety-four) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR174,259.81 (one hundred seventy-four thousand two hundred fifty-nine euro and eighty-one cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds all the 7,739 (seven thousand seven hundred thirty-nine) ordinary shares and KAC Holdings Limited holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR967,500 (nine hundred sixty-seven thousand five hundred euro), represented by 7,739 (seven thousand seven hundred thirty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Mr Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Laure Jacquet, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2011,

ET

2) KAC Holdings Limited, une société exonérée établie sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, représentée par Mr Dennis E. Howarth,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton, le 21 janvier 2011,

(les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF4 Mega Investments II S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1058 en date du 5 juin 2007, modifié pour la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt du 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1793 du 16 septembre 20 09, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125.868.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR793.250 (sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante euros) à concurrence d'un montant de EUR174.250 (cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante euros) pour le porter à un montant de EUR967.500 (neuf cent soixante-sept mille cinq cents euros) par voie d'émission de 1.394 (mille trois cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et le paiement d'une prime d'émission de EUR9,81 (neuf euros et quatre-vingt-un cents);

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR793.250 (sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante euros) représenté par 6.345 (six mille trois cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR174.250 (cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR967.500 (neuf cent soixante-sept mille cinq cents euros) représenté par 7.739 (sept mille sept cent trente-

neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 1.394 (mille trois cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros), et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR9,81 (neuf euros et quatre-vingt-un cents).

KAC Holdings Limited renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Les 1.394 (mille trois cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR174.259,81 (cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 7.739 (sept mille sept cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et KAC Holdings Limited détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR967.500 (neuf cent soixante-sept mille cinq cents euros) représenté par 7.739 (sept mille sept cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ deux mille (EUR 2.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Jacquet, M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2011. LAC/2011/4215. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015738/164.

(110018649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.202.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011038208/11.

(110041793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Xento, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.430.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011038209/12.

(110041387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

PPF Shopping Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 158.327.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of January.
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PRAMERICA PROPERTY PARTNERS FUND (UK) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established in England and Wales (registration number LP12615) whose principal place of business is at Grand Buildings, 6th Floor, 1-3 Strand, London WC2N 5HR, United Kingdom, represented by its manager, Prudential Investment Management, Inc, a corporation established in New Jersey, whose registered office is at 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, United States, here represented by Mr. Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 17th January 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "PPF Shopping Finance S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.2 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or

any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.3 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

6. Art. 6. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by telephone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

17. Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

PRAMERICA PROPERTY PARTNERS FUND (UK) LIMITED PARTNERSHIP 12,500 Shares

Total: 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named PRAMERICA PROPERTY PARTNERS FUND (UK) LIMITED PARTNERSHIP, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period
 - Max Kreuter, residing professionally at Grand Buildings, 1-3 Strand London WC2N 5H, United Kingdom, born on 20 January 1977 at Wurzburg, Germany.
 - Benjamin Penaliggon, residing professionally at Grand Buildings, 1-3 Strand London WC2N 5H, United Kingdom, born on 8 March 1964 at Chard, United Kingdom.
 - Enrico Baldan, residing professionally at 15, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 04 July 1974 at Dolo (Ve) Italy.
- 2) The Company shall have its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PRAMERICA PROPERTY PARTNERS FUND (UK) LIMITED PARTNERSHIP, une "limited partnership" établie en Angleterre et aux Pays de Galles (numéro d'immatriculation LP12615) dont le siège sociale se situe à Grand Buildings, 6^{ème} Etage, 1-3 Strand, Londres WC2N 5HR, Royaume-Uni, représentée par son gérant, Prudential Investment Management, Inc, une "corporation" établie à New Jersey, dont le siège sociale se situe à 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, Etats Unis d'Amérique.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 janvier 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PPF Shopping Finance S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objets. Les objet sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.2 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.3 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.4 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance

(selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents livres Sterling (12.500 GBP) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur nominale d'un livre Sterling (1 GBP). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve

établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

17. Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

PRAMERICA PROPERTY PARTNERS FUND (UK) LIMITED PARTNERSHIP 12.500 Parts Sociales

Total: 12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres Sterling (12.500 GBP) correspondant à un capital de douze mille cinq cents livres Sterling (12.500 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, PRAMERICA PROPERTY PARTNERS FUND (UK) LIMITED PARTNERSHIP, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Max Kreuter, résidant professionnellement à Grand Buildings, 1-3 Strand London WC2N 5H, Royaume Uni, né le 20 janvier 1977 à Wurzburg, Allemagne.

- Benjamin Penaliggon, résidant professionnellement à Grand Buildings, 1-3 Strand London WC2N 5H, Royaume Uni, né le 8 mars 1964 à Chard, Royaume Uni.

- Enrico Baldan, résidant professionnellement à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 04 juillet 1974 à Dolo (Ve) Italie.

2- Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2011. LAC/2011/3546. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013728/479.

(110015888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

MALIFO S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 12.965.

Les comptes annuels au 31 MARS 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011038171/11.

(110041799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Mangon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 106.225.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 28 février 2011

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau (Président du Conseil d'administration) demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Romain Thülens demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de procéder au remplacement de Monsieur Nour Eddin Nijar par la nomination de Madame Cornelia Mettlen demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du commissaire aux Comptes de HRT REVISION S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2017.

Pour MANGON INVESTMENTS S.A.

Christophe Blondeau / Romain Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011038172/19.

(110041299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Mazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.720.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/03/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011038173/10.

(110041312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Melior SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.553.

Le Rapport Annuel au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mars 2011.

Géraldine DISEUR / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2011038174/12.

(110041671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

R-Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.476.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

Mr. Sigthor Hilmar GUDMUNDSSON, born on October 10th, 1973, in Reykjavik, Iceland, residing at 6, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Object, Registered Office, Duration**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name R-Holdings 4 S.à r.l. (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".**Art. 2.** The corporation may carry out, as well in Luxembourg as abroad, all transactions which pertain directly or indirectly to the acquiring of participation interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies and enterprises in which it takes a direct or indirect interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore carry out any commercial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may moreover operate as director or manager of companies acting as "société de participations financières" in its broadest sense or having a similar object or being likely to develop this object.

Art. 3. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner(s).

II. Social Capital, Shares**Art. 5.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 12.50 (twelve Euro fifty Cents) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner(s) has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partner(s).

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the signature of the majority of the managers.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be a partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 13. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Partner(s) may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 14. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 15. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 16. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 18. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2011.

Subscription and Payment

The one thousand (1,000) shares have been subscribed by Mr. Sigthor Hilmar GUDMUNDSSON, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred and twenty-five Euro.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Mr. Sigthor Hilmar GUDMUNDSSON, born on October 10th, 1973, in Reykjavik, Iceland, residing at 6, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, is appointed as manager for an undetermined duration.
- 2) The Company shall have its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Sigthor Hilmar GUDMUNDSSON, né le 10 octobre 1973, à Reykjavik, Islande, résidant au 6, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Objet, Siège Social, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présents une société à responsabilité limitée sous la dénomination R-Holdings 4 S.à r.l. (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a encore pour objet d'être active comme administrateur ou gérant dans des sociétés ayant l'objet d'une société de participations financières au sens large ou un objet analogue ou susceptible de développer cet objet.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prises dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.000 (un mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante cents) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. La société sera gérée par au moins un gérant.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un la majorité de gérant liera la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 13. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 14. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 15. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 16. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 17. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 18. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Sigthor Hilmar GUDMUNDSSON, prénommé.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent vingt-cinq euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Sigthor Hilmar GUDMUNDSSON, né le 10 octobre 1973, à Reykjavik, Islande, résidant au 6, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2010. Relation GRE/2010/4821. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): R. PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015828/333.

(110018435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Vega Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011035912/10.

(110039299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Balthazar Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.734.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 3 mars 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société BALTHAZAR PARTICIPATIONS S.A., dont le siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, a été dénoncé en date du 28 décembre 2007 (B 96.734).

Pour extrait conforme

Me Aziza Gomri

Le liquidateur

Référence de publication: 2011035999/14.

(110039684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

MidOcean Holdco (Bezier) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 245.218,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.168.

Les comptes annuels audités au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2011036023/13.

(110039426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.
